



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/590

Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/590 - PLAN DE MANDAT 2021-2026 DE LA VILLE DE LYON
(SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON -
DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Au cours de l'année 2020, notre ville - comme l'ensemble de la planète - a connu une séquence inédite liée à la crise écologique, sanitaire, sociale et économique. Dans le même temps, le renouvellement démocratique nous donnait mandat pour transformer Lyon de manière à la rendre plus apte à surmonter les grands défis de notre temps, notamment celui du climat et de la dégradation de la biodiversité.

Le plan de mandat que nous présentons ici a été élaboré avec détermination et humilité, avec fidélité au programme présenté au printemps 2020. Il réunit les grandes orientations politiques portées par chacune et chacun des adjoint-es et conseiller-ères délégué-ées membres de l'exécutif municipal.

Il fixe nos priorités pour les années à venir, il est le cadre des politiques publiques municipales, guide nos coopérations, exprime notre ambition.

Adossé au plan pluriannuel d'investissement de 1,25 milliards d'euros, le plan de mandat 2020-2026 contribue à la relance économique de la région lyonnaise tout en faisant entrer notre ville dans la transition écologique. Il porte l'esprit de justice sociale et d'équité territoriale qui nous anime.

I- Une élaboration collective :

Le plan de mandat 2020-2026 est le fruit d'une co-construction conduite entre juillet et décembre 2020, associant le Maire de Lyon, les membres de son exécutif, les Maires d'arrondissement et les conseillers municipaux de la majorité municipale, dans un esprit de transversalité et de dialogue.

C'est collectivement qu'ont été définies les grandes priorités. C'est collectivement que la programmation pluriannuelle d'investissement, découlant du plan de mandat, a été écrite. Et c'est collectivement que nous participerons à la gouvernance de la cité, en associant autorités locales et société civile.

Ainsi, ce plan de mandat incarne un changement de cap tout autant qu'un changement de méthode, dans le sillage d'une pratique renouvelée de l'exercice du mandat municipal.

II- 6 grands défis à relever :

Résolument tourné vers l'action, le plan de mandat 2020-2021 de la Ville de Lyon doit permettre de relever 6 grands défis :

- réconcilier Lyon avec le vivant ;
- inscrire Lyon dans les limites planétaires ;
- Lyon, une ville résiliente, enracinée dans son bassin de vie ;
- Lyon, ville inclusive et solidaire ;

- Lyon, ville impliquante, pour faire société autrement, donner envie, donner confiance ;
- Lyon, ville de la coopération.

III- Une méthode inclusive et participative :

Pour concrétiser chaque projet, nous associerons toutes les forces vives du territoire, habitants, collectifs, commerçants et entreprises, bailleurs sociaux.

L'expertise des usagers sera recueillie pour améliorer le service rendu, à l'image du Conseil consultatif lyonnais Covid, créé dans le contexte de crise sanitaire qui donne la parole à un panel d'habitant-es.

Pour que chacun participe pleinement à la transition de notre ville, nous renforcerons le pouvoir d'agir des habitant-es par la création et le développement de dispositifs et d'instances en ce sens, tel que le budget participatif.

IV- Assurer transparence et redevabilité de l'action publique :

Soumettre le plan de mandat aux voies du Conseil municipal s'inscrit dans l'objectif de transparence et de redevabilité.

Plus encore, et pour s'assurer que les décisions prises vont dans le sens de la transition écologique, de la justice sociale et du bien-être des habitants, une boîte à outils de pilotage de l'action municipale se met en place. Elle sera notamment activée à mi-mandat pour un premier bilan de notre action :

- le baromètre du bien-être ;
- le tableau de bord de la transition écologique, intégrant un panel d'indicateurs issus des 17 objectifs développement durable (ODD) de l'ONU, référentiel international ;
- le suivi en continu de la réalisation de la programmation pluriannuelle d'investissement et du plan de mandat.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Vu la proposition d'amendement déposée par les groupes Socialistes, la gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes tendant à ce que ce projet de délibération soit modifié comme suit :

« Dans la délibération 2021/590, le titre II « 6 grands défis à relever » est modifié.

La mention « Lyon, ville inclusive qui assure que chacun ait une place », est remplacée par : « Lyon, ville inclusive et solidaire ». »

DELIBERE

- 1- La proposition d'amendement déposée par les groupes Socialistes, la gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes est approuvée.
- 2- La Ville de Lyon approuve le plan de mandat 2020-2026.
- 3- Elle présentera en 2023 un premier bilan de mise en œuvre du plan de mandat, à mi-parcours.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET